

1-PRIMER Hauts-de-France

Dispositif de soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France

ACTION 3 : VALORISER - REMISE DE PRIX SCIENTIFIQUES REGIONAUX

Objectifs

Le volet **VALORISER** consacré à la remise de **prix scientifiques régionaux** vise à :

- mettre en lumière les travaux de recherche menés en Hauts-de-France comme facteurs de rayonnement à l'international et de développement du territoire régional,
- soutenir l'attractivité de la formation doctorale en Hauts-de-France,
- distinguer de jeunes chercheurs formés en région dont les travaux de recherche contribuent à l'attractivité des Hauts-de-France, à un secteur porteur ou en émergence valorisant la recherche en France et à l'étranger,
- promouvoir l'image des Hauts-de-France.

Éligibilité

a. Bénéficiaires

Le prix s'adresse à de jeunes docteurs et jeunes chercheurs ayant soutenu leurs thèses ou conduit une recherche dans un laboratoire implanté en Hauts-de-France et financé par la Région Hauts-de-France.

b. Types de prix

- Prix régional du doctorat : 4 prix/an (2 sciences humaines et sociales et 2 en sciences et techniques) d'un montant unitaire minimum de 2 500 €.
- Prix régional du jeune chercheur : au minimum 2 prix/an (1 en sciences humaines et sociales et 1 en sciences et techniques) d'un montant unitaire minimum de 2 500 €.

c. Calendrier

Le bénéficiaire devra retourner le dossier de demande de subvention dûment complété et respecter le calendrier de l'appel à projets :

Date limite de dépôt	Remise des prix
25 mai	Remise de prix selon le calendrier des événements régionaux ESR

Les candidats aux prix du doctorat seront proposés à la Région par les écoles doctorales suivant une liste priorisée. Les candidats aux prix du jeune chercheur seront proposés à la Région par les laboratoires.

Les candidatures devront répondre aux conditions suivantes :

Prix du doctorat :

- avoir préparé sa thèse en étant inscrit dans une des écoles doctorales régionales thématiques,
- avoir au maximum 35 ans au jour du dépôt du dossier de candidature,
- avoir soutenu sa thèse durant l'année n ou n-1 lors de la demande de prix,
- avoir bénéficié d'une allocation de recherche régionale,
- avoir complété et déposé dans les délais impartis le dossier de candidature (accompagné d'un CV comportant les publications, d'un résumé de la thèse (5 000 signes maximum), du rapport de soutenance et des pré-rapports de thèse, attestation de cérémonie...).



1-PRIMER Hauts-de-France

Dispositif de soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France

Prix du jeune chercheur :

- avoir maximum 40 ans au jour du dépôt du dossier de candidature,
- être titulaire d'un doctorat ou équivalent,
- avoir effectué ses recherches dans un laboratoire des Hauts-de-France,
- avoir bénéficié d'une aide régionale pour cette recherche,
- avoir valorisé les travaux de recherche (impact régional, économique, sociétal...),
- avoir un avis favorable motivé du Directeur de laboratoire ou de l'organisme de recherche dont le jeune chercheur dépend.

d. Dépenses subventionnables

Le prix doit permettre de financer :

- un séjour dans une entreprise, une université ou un laboratoire en France ou à l'étranger,
et/ou
- des publications, la publication d'une thèse, des communications,
- l'achat ou/et l'abonnement à des ouvrages ou revues scientifiques,
- des participations à des colloques, symposium... nationaux ou internationaux,
- des dépenses liées à la mise en place de réseaux de collaboration,
- la participation au capital d'une entreprise créée en Hauts-de-France par le chercheur à partir des résultats de sa recherche.

DÉPOSER SA DEMANDE

Renvoyer le dossier disponible à l'adresse suivante : dress.recherche@hautsdefrance.fr

CONTACTS

Région Hauts-de-France

Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Formations Sanitaires et Sociales

Service RECHERCHE

151 Avenue du président Hoover - 59555 LILLE CEDEX



Région
Hauts-de-France